



**Campagne et portail web
des numéros pour l'enfance**
www.numeros-aide-enfance.fr

DOSSIER DE PRESSE

Opération organisée en partenariat avec :

**Groupement d'Intérêt Public
Enfance en Danger**



INTRODUCTION

Que faire face à un enfant en danger ? Comment s'en sortir ? A qui s'adresser ? En France, le sujet est encore trop tabou. Que l'on soit victime ou témoin, des dispositifs téléphoniques existent pour un grand nombre de problématiques. Mais un grand nombre de personnes hésitent à y recourir, parce qu'elles ne savent pas à quoi s'attendre, ont des a priori (peur d'être jugé(e), de donner son nom...), ou ne les connaissent simplement pas.

Article 19 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Certains dispositifs téléphoniques disposent d'un affichage dans les établissements scolaires ou dans les lieux d'accueil d'enfants ou de parents, mais d'autres n'ont pas cette visibilité. Il n'est pas évident de faire connaître un numéro par affichage ou bouche-à-oreille comme seuls canaux de communication, qui plus est quand l'usage du numérique est devenu omniprésent dans la vie des enfants et adolescents.

Une étude réalisée en août 2015 pour la Fondation pour l'Enfance montre que **43% des Français ne sauraient pas à qui s'adresser** si un enfant était en danger ou qu'un parent avait des difficultés avec son enfant. De plus, **8 Français sur 10 sont incapables de citer spontanément un dispositif téléphonique d'aide enfant-parent**. La communication autour de ces numéros doit être menée constamment.

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'enfant, la Fondation pour l'Enfance s'est donc attelée à la création d'un moyen simple et efficace permettant à tous de connaître les numéros importants d'aide à l'enfance et à la parentalité : un portail web présentant les principaux dispositifs disponibles.

Parce que parler de sa souffrance n'est pas un signe de faiblesse mais un signe de courage. Parce que parler est un premier pas vers le soulagement. Et finalement, parce que parler, c'est déjà agir, les 9 dispositifs téléphoniques présentés ne demandent qu'une chose : si vous avez besoin d'aide, appelez !



Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

SOMMAIRE

1.	Introduction	2
2.	Campagne des numéros pour l'enfance :	
	Qu'est-ce que c'est ?	4
	Objectifs ?	5
	Pourquoi ?	
	- Les dispositifs téléphoniques peu connus	6
	- Les Français concernés et mal informés	7
3.	Enfants en danger, chiffres et études	9
4.	Les dispositifs téléphoniques	12
5.	Témoignages et histoires vécues	21
6.	Interview du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED)	29
7.	La Fondation pour l'Enfance	32
8.	La Convention Internationale des Droits de l'Enfant	34
9.	Les partenaires de l'opération	36
10.	Un enfant est en danger et je suis témoin, ce que dit la loi	38
11.	Infographie de la campagne	39
12.	Sources	40
13.	Sites web des acteurs de l'opération	43
14.	Contacts	44

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

Campagne des numéros pour l'enfance, 2. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour faciliter l'accès et le recours aux dispositifs téléphoniques d'aide à l'enfance et à la parentalité, la Fondation pour l'Enfance s'est donnée pour mission de **réunir dans un seul et unique portail 9 numéros importants à composer pour obtenir de l'aide**, que l'on soit victime ou témoin, dans une situation impliquant un enfant en danger ou en risque de l'être (maltraitements physiques, psychologiques, violences sexuelles, négligences graves...), dans les cadres intra- et extra-familiaux, et dans des contextes réels et virtuels.

Les thématiques des dispositifs téléphoniques présentés sont donc très diverses, allant **de la maltraitance au harcèlement scolaire, en passant par l'assistance pour les jeunes parents et les dangers sur Internet**. L'aide proposée par ces numéros dépend de la nature des situations. Il peut s'agir d'un accompagnement psychologique et/ou juridique, d'une écoute ponctuelle ou régulière, de la transmission d'une Information Préoccupante aux cellules de recueil de chaque département (CRIP)¹.

Le portail des numéros pour l'enfance s'accompagnera également d'une **campagne web sur Facebook**, ciblant les jeunes filles et jeunes garçons, ainsi que les parents. Des bannières apparaîtront également sur des sites web partenaires.



¹ La Cellule Départementale de Recueil des Informations Préoccupantes centralise toutes les informations concernant des mineurs présumés en danger ou en risque de l'être. Le Président du Conseil Général, par le biais du bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance, est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes reçues.

OBJECTIFS ?

- **FAIRE CONNAITRE** les dispositifs téléphoniques présentés. **Chaque enfant, adolescent ou parent en souffrance doit savoir que des professionnels peuvent écouter ses difficultés** et l'orienter, et ce, de manière confidentielle, anonyme et gratuite pour la majorité des numéros².
- **PROMOUVOIR L'APPEL** aux dispositifs téléphoniques, que l'on soit victime, témoin ou membre de l'équipe éducative, enfant ou parent. **Parce qu'appeler, c'est déjà agir pour la résolution des problèmes.**

NON

(victime) Je ne suis pas coupable de ce qu'il m'est arrivé et ce n'est pas moi qui dois avoir honte.

NON

(témoin) Ce n'est pas parce que ce n'est pas mon enfant que je ne dois pas informer de ce que je sais ou ce que je sais ou soupçonne.

- **VALORISER** la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France, qui a fêté cette année son 25^{ème} anniversaire.

² Tous les dispositifs téléphoniques présentés dans le portail sont des services gratuits. Le coût de la communication, lui, est gratuit ou au prix d'une communication normale vers un fixe ou un mobile, en fonction des numéros. Les conditions (anonymat, confidentialité, gratuité de la communication, horaires...) de chaque dispositif figurent sur le portail.

POURQUOI?

1. PEU DE FRANÇAIS CONNAISSENT LES NUMEROS D'AIDE A L'ENFANCE

La Fondation pour l'Enfance a conduit en août-septembre 2015 une enquête sur la notoriété des dispositifs téléphoniques d'aide à l'enfance et à la parentalité. L'étude a pris la forme d'un questionnaire en ligne adressé à un échantillon représentatif de 1 000 Français âgés de plus de 15 ans.

43% DES FRANÇAIS NE SAURAIENT PAS A QUI S'ADRESSER

SI UN ENFANT ETAIT EN DANGER OU QU'UN PARENT
AVAIT DES DIFFICULTES AVEC SON ENFANT.

80% DES FRANÇAIS

NE PEUVENT CITER SPONTANEMENT
UN NUMERO D'AIDE ENFANT-PARENT.

SEUL 1 FRANÇAIS SUR 3

(35%) CONNAIT LE 119 – ALLO ENFANCE EN DANGER,
NUMERO QUI EXISTE DEPUIS 25 ANS.

Les lignes d'écoute d'[Enfance et partage](#) et du [Refuge](#) sont celles qui viennent ensuite (connues pour respectivement 19% et 13% des Français).

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

2. MALTRAITANCES : LES FRANÇAIS CONCERNES MAIS PAS ASSEZ INFORMES.

Si l'on s'en tient uniquement au sujet des maltraitances, l'association l'Enfant Bleu a publié en mars 2015 les résultats d'une étude menée sur un échantillon de 1 004 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Les résultats sont particulièrement éloquentes :



1 FRANÇAIS SUR 10 MALTRAITE.

14% DES FRANÇAIS DECLARE AVOIR ETE VICTIME DE MALTRAITANCES³ DE LA PART D'UN ADULTE AU COURS DE SON ENFANCE.

60%

N'EN ONT PARLE A PERSONNE.

Pourtant, lorsqu'elle existe, l'aide apportée aux victimes a permis dans 6 cas sur 10 de mettre fin à la maltraitance.

³ Dans l'étude, la maltraitance est définie comme le fait d'avoir été régulièrement victime de coups/menaces/insultes ou d'avoir été au moins une fois victime de viol/agression sexuelle de la part d'un adulte. Certaines formes de maltraitance psychologique ne sont pas incluses (humiliations par exemple). Notons qu'il n'existe pas de définition juridique de la maltraitance. La loi (réforme de 2007) parle « d'enfance en danger ou en risque de l'être », une notion plus large entendant « *lorsque la santé, la sécurité ou la moralité du mineur sont en danger ou risquent de l'être, ou lorsque les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises* ». Les jeunes majeurs (moins de 21 ans) sont également concernés, lorsque « *confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* ».

**45 % DES FRANÇAIS SOUPÇONNENT
UN CAS D'ENFANT MALTRAITE
DANS LEUR ENTOURAGE.**

(FAMILLE, AMIS, VOISINS...)

39 % ont essayé de parler aux auteurs des violences, autrement dit aux agresseurs présumés, **augmentant la situation de danger** dans laquelle se trouve l'enfant.

**22% DES PERSONNES
N'ONT RIEN FAIT.
SEUL 1% A PRIS CONTACT
AVEC LE 119.**

**7 FRANÇAIS SUR DIX (72%)
CONSIDERENT QUE LA
MALTRAITANCE DES ENFANTS
EST UN PHENOMENE "FREQUENT",
MAIS "TABOU".**

**49% ESTIMENT N'ETRE PAS
SUFFISAMMENT INFORMES.**

3. ENFANTS EN DANGER, Chiffres et études

On considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromis ou en risque de l'être. Les dangers auxquels sont exposés les enfants peuvent prendre la forme de maltraitements physiques, psychologiques, violences sexuelles, négligences graves, perpétrées par un membre ou non de la famille, dans un contexte réel ou virtuel.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le nombre de mineurs pris en charge en protection de l'enfance est d'environ 284 000, soit un taux de prise en charge de 2% des moins de 18 ans.

(source : calculs de l'ONED)

MALTRAITEMENTS

98 000 mineurs et jeunes adultes de moins de 21 ans en danger en France (19 000 victimes de maltraitance(s), 79 000 dans des situations à risque). Ces chiffres sont sous-estimés car ils ne prennent en compte que les cas repérés par les services sociaux (source : chiffres de l'ODAS, 2006).

Plus d'1 Français sur 10 de plus de 18 ans déclare avoir été victime de maltraitements (14%) de la part d'un adulte au cours de son enfance. 60% n'en ont parlé à personne (source : enquête 2014 Harris-L'enfant bleu sur 1 004 personnes de 18 ans et plus).

Dans les pays à haut niveau de revenus, 10% des enfants seraient maltraités (source : revue médicale *The Lancet*).

Environ 2 décès d'enfant par jour dus aux sévices corporels (400-700 par an) (source : rapport du Sénat sur le projet de loi relatif à l'accueil et à la protection de l'enfance, 2003).

C'est avant l'âge de 1 an que le taux d'homicides est le plus élevé de tous les âges de la vie. Il y aurait plus de **250 homicides de nourrissons de moins de 1 an** par an (estimation sur la période 1996-2000) et on compterait **180 à 200 syndromes de bébé secoué** chaque année en France. **10 à 40% des bébés secoués décèdent des conséquences du secouement** (sources : *Les oubliés* (Anne Tursz, 2010), audition publique de la HAS, 2011).

DISPARITION D'ENFANTS

En 2014, 50 793 enfants ont été inscrits au Fichier des personnes recherchés. 455 ont été victimes d'un enlèvement ou détournement, 49 261 enfants ont fugué, et 1 077 disparitions inquiétantes de mineurs ont été déclarées.

(source : ministère de l'Intérieur)

HARCELEMENT SCOLAIRE

700 600 élèves français, de l'école au lycée, sont victimes de harcèlement dont 383 830 sont victimes d'une forme sévère de harcèlement (source :

chiffres mis en avant par le gouvernement, obtenus par les enquêtes et les recherches internationales, projetés sur la population globale d'élèves).

10% des collégiens rencontrent des problèmes avec le harcèlement et 6% de collégiens subissent un harcèlement qu'on peut qualifier de sévère à très sévère (source : *enquête nationale de victimation au sein des collèges publics réalisée auprès de 18 000 élèves – résultats publiés en octobre 2011*).

Près de deux collégiens sur dix se déclarent victimes d'insultes, humiliations ou menaces diffusées sur les réseaux sociaux, par courriel ou SMS. Près de deux tiers des élèves ayant subi des cyberviolences n'en ont jamais parlé à personne (source : *enquête nationale de victimation et de climat scolaire réalisée en 2013*).

DANGERS SUR INTERNET

8% des internautes français âgés de 9 à 16 ans disent avoir été tracassés par quelque chose sur internet.

Bien que 8 % des 9-10 ans disent avoir été gênés par quelque chose en ligne, leurs parents sont moins susceptibles de le reconnaître : seulement 6% disent que quelque chose en ligne a dérangé leur enfant.

IMAGES A CARACTERE SEXUEL : en France, **un tiers (29 %) des 9-16 ans dit avoir vu des images à caractère sexuel en ligne lors des douze derniers mois**. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne européenne (14 %).

Les adolescents sont les plus nombreux à avoir vu ce type d'images et les plus nombreux à dire avoir été perturbés. Ils sont 28 % des 13-14 ans et 24 % des 15-16 ans à avoir vu des images ou vidéos de quelqu'un ayant des rapports sexuels.

Au total, les pourcentages des 9-16 ans qui ont vu des images sexuelles en ligne sont plutôt élevés – presque un enfant sur deux – 47%.

MESSAGES A CARACTERE SEXUEL : parmi les enfants qui disent avoir vu ou avoir reçu des messages à caractère sexuel en ligne, **seulement la moitié des parents sont au courant**.

3 % ont déjà lu un message à caractère sexuel posté en ligne. 5 % rapportent qu'ils ont vu des personnes en train d'avoir des rapports sexuels alors que 1 % a été sollicité pour une photo ou une vidéo montrant une partie intime de son corps ou pour discuter de l'acte sexuel avec quelqu'un en ligne.

RENCONTRES HORS LIGNE DE CONTACTS EN LIGNE : rechercher de nouveaux amis est l'activité la plus fréquemment citée et un tiers des jeunes disent qu'ils ont déjà ajouté des inconnus à leurs listes d'amis (43 %). 32 % des enfants, en France, ont communiqué en ligne avec un(e) inconnu(e).

12 % des participants ont déjà envoyé une photographie ou une vidéo d'eux à quelqu'un qu'ils n'avaient jamais rencontré avant. **12 % ont déjà rencontré un inconnu qu'ils n'avaient au préalable rencontré qu'en ligne**. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne européenne (9 %).

(source : *extraits du rapport pour la France de l'enquête EU Kids Online*)

HOMOPHOBIE/TRANSPHOBIE

Selon le rapport 2015 de SOS-Homophobie, les victimes de LGBTphobies sont principalement des hommes de 25-50 ans. Sur les actes LGBTphobes recensés par l'association (2 197 témoignages) pour lesquels on connaît l'âge de la victime, 26% des cas concernaient les moins de 25 ans.

Les manifestations de LGBTphobies prennent la forme d'insultes (47%), de rejet ou d'ignorance (47%), de discrimination (20%), d'homophobie sociale...

(source : rapport annuel 2015 de l'association SOS Homophobie)

67% des jeunes transsexuels de 16 à 26 ans ont « déjà pensé au suicide », et 34% ont fait « une ou des tentatives », principalement entre 12 et 17 ans. Deux tiers des jeunes trans subissent des actes transphobes à l'école.

L'appropriation consciente de son identité trans se fait surtout avant 15 ans pour les MTF (sexe de naissance masculin, identité de femme) (40%), et surtout entre 16 et 20 ans (47%) pour les FTM. (source : enquête de l'association Homosexualité et Socialisme et du MAG en 2009, 90 répondants de 16-26 ans).

85% des trans ont déjà subi un acte transphobe au cours de leur vie. 100% de ces derniers déclarent avoir subi des conséquences suite à ces événements : près de 20% ont eu une ITT, 56,34% ont fait une dépression, 18,31%, une tentative de suicide (les conséquences peuvent être multiples). **96,70% des victimes ne portent pas plainte** (source : enquête de l'association République et Diversité et du comité IDAHO menée en 2014. 281 répondants).

VIOLENCES SEXUELLES

Viols sur mineur(e)s : 5 423 victimes recensées en 2011.

Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s :
8 047 victimes recensées en 2011

(source : état 4001 du ministère de l'Intérieur pour 2011).

On estime à 154 000 (124 000 filles et 30 000 garçons) le nombre de victimes de viol ou tentative de viol mineures (source : INSEE-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2010 à 2013).

Les viols sur mineurs représentent 55%-68% de l'ensemble des viols
(sources : (55%) *Enfants maltraités, les chiffres et leur base juridique*, INSERM 2008 et le rapport 2015 « impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », (68%) association Mémoire Traumatique et Victimologie auprès de 1 214 victimes de 15 à 72 ans).

3% des Français déclarent avoir été victimes d'inceste, soit 2 millions de victimes (source : sondage IPSOS/AIVI « Les Français face à l'inceste », 2009).

Dans 81% des cas, les violences sexuelles débutent avant 18 ans.

Avant 11 ans pour 1 victime sur 2, avant 6 ans pour 1 victime sur 5.
Dans 94% des cas, les agresseurs sont des proches, voire même des membres de la famille pour plus de la moitié (52%). Avant 6 ans, les violences sont infligées par la famille dans 70% des cas.

78% des victimes interrogées rapportent avoir déjà eu des idées suicidaires.
42% déclarent avoir déjà fait au moins une tentative de suicide.
C'est 7 fois plus que dans la population générale.

1 victime d'inceste sur 2 a déjà tenté de se suicider.

Seules 31% des victimes ont porté plainte.

Les victimes mettent 13 ans en moyenne à trouver une prise en charge satisfaisante (source : rapport 2015 « impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte »).

4. LES DISPOSITIFS TELEPHONIQUES

119 – ALLO ENFANCE EN DANGER (GIPED)

Créé en 1989 par plusieurs acteurs dont la **Fondation pour l'Enfance**, géré ensuite par le **GIPED**, le 119 – Allô Enfance en Danger a une fonction de prévention (accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations) et une fonction de transmission (transmettre les Informations Préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière).

45 écoutants se relaient pour recevoir les appels. Les thématiques traitées sont très diverses, allant de la maltraitance au harcèlement scolaire.



24h/24



Tous les jours



Appel gratuit depuis un fixe ou mobile



Joignable partout en France et depuis les DOM



Appel confidentiel

QUELQUES CHIFFRES

2014

- **613 635 appels entrants et 370 479 appels décrochés, soit plus de 1 000 appels par jour. 3 fois plus qu'il y a 25 ans.**
- **52 604 enfants distincts concernés par les appels traités, dont 35 618 en danger.** Les mineurs sont concernés à tous les âges (âge moyen : 8,5 ans).
- 95,6% des auteurs présumés à l'origine des dangers font partie de la famille proche (notamment de la mère, du père et du beau-père).

(source : chiffres 2014 du 119 – Allô Enfance en Danger)

En 25 ans

- Plus de **680 000 appels traités.**
- **169 328 Informations Préoccupantes** ont été adressées par le 119 aux départements pour évaluation.
- **510 888 Aides Immédiates** ont été effectuées par les écoutants.
- Au total, **325 000 enfants** ont fait l'objet d'une Information Préoccupante.

(source : dossier de presse du film pédagogique du 119)

STOP-HARCELEMENT (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / EPE-IDF)

Lancé en 2012, c'est le **numéro d'assistance pour les enfants harcelés à l'école**, que ça soit au primaire, collège ou lycée. Les spécialistes de Stop-Harcèlement écoutent, donnent des conseils et mettent en relation avec le « référent harcèlement » de l'académie concernée en cas de besoin.

AGIR CONTRE LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

Numéro d'appel national

" STOP HARCELEMENT "
0808 807 010*

* Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Sauf les jours fériés.



9h-18h



Du lundi au vendredi
Sauf jours fériés, vacances de fin
d'année et de mi-juillet à mi-août



Appel gratuit depuis
un fixe ou un mobile



Joignable partout en France
et depuis les DOM



Appel confidentiel
et anonyme*

QUELQUES CHIFFRES

2014

- **3 619 appels traités.**
- **1 343 appels** ont permis de renseigner les appelants sur les démarches à suivre ;
- **1 226 appels** ont été transmis aux référents ;
- **1 050 appels** concernaient des demandes qui ne relevaient pas directement d'une situation de harcèlement.

(source : chiffres fournis par la plateforme Stop-Harcèlement)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

116 000 ENFANTS DISPARUS (CFPE-ENFANTS DISPARUS)

Mis en place en 2004 par la Fondation pour l'Enfance, sous la responsabilité du CFPE-Enfants Disparus depuis 2012, le 116 000 Enfants Disparus est le numéro d'appel d'urgence européen consacré aux disparitions d'enfants (fugues, enlèvements parentaux, disparitions inquiétantes). Les écoutants du 116 000 Enfants Disparus reçoivent les appels et transmettent les informations à une cellule de suivi constituée de juristes et de psychologues qui prennent contact avec les familles et les suivent jusqu'à la clôture du dossier ouvert au nom de leur(s) enfant(s).



24h/24



7j/7



Appel gratuit
depuis un fixe ou un mobile



Joignable partout en France,
depuis les DOM et une vingtaine
de pays européens*



Appel confidentiel

QUELQUES CHIFFRES

2014

- **124 145 appels reçus** dont 1 435 appels à contenu.
- **1 234 dossiers ouverts** dont 976 provenant de la plate-forme d'appel et 258 en contact « direct ». Ces dossiers concernaient 1 250 enfants.
- 1 041 dossiers ouverts en 2014 concernaient des mineurs (131 pour des conseils de prévention, 389 pour des fugues et 521 pour des enlèvements parentaux).

(source : chiffres fournis par le 116 000 Enfants Disparus)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

LIGNE D'ÉCOUTE DU REFUGE (LE REFUGE)

Conventionnée par le Ministère de l'Intérieur, la ligne du Refuge propose aux jeunes qui appellent une écoute sans jugement, une déculpabilisation de leur situation et de leurs préférences affectives, et une liberté de parole entière. 21 écoutants salariés ou bénévoles se relaient jour et nuit pour pallier les situations d'urgence ou répondre aux questions des jeunes en questionnement ou subissant des violences physiques ou morales liées à leur sexualité ou leur identité de genre. La prise en charge de l'appelant se fait notamment en fonction du domaine de compétences de l'écoutant (transidentité, adolescence, homophobie, culture-religion...).



06 31 59 69 50



24h/24



7j/7



Prix d'un appel normal
depuis un fixe ou un mobile
vers un mobile



Joignable partout en France
et depuis les DOM



Appel confidentiel
et anonyme*

QUELQUES CHIFFRES

- 30 à 40% des appels passés à la ligne d'écoute du Refuge proviennent de mineurs.
- 1 500 heures d'écoute et 60 000 textos échangés annuellement.

2014

- 1 825 jeunes ont contacté la ligne d'écoute du Refuge.

(source : chiffres fournis par le Refuge)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

ALLO PARENTS BEBE (ENFANCE ET PARTAGE)

L'association Enfance et Partage, reconnue d'utilité publique, propose depuis février 2008 le premier numéro vert d'aide et de soutien à la parentalité. **Ce service a pour mission d'écouter, de soutenir et d'orienter les jeunes parents inquiets dès la grossesse et jusqu'au trois ans de l'enfant.** L'écoute est opérée par des professionnels.



Lundi, mardi, jeudi : 10h-20h
Mercredi, vendredi : 10h-17h
Sauf jours fériés



Appel gratuit depuis un fixe
Pris d'un appel normal
depuis un mobile



Joignable partout en
France et depuis les DOM



Appel confidentiel
et anonyme

QUELQUES CHIFFRES

- **20 000 parents et futurs parents ont pu être aidés entre 2008 et 2012.**
- Appel-type à Allo Parents Bébé : une maman d'une trentaine d'années qui appelle au sujet de son premier bébé, âgé de moins de 6 mois dans plus de la moitié des cas.

2014

- 2 700 appels traités.

(source : chiffres fournis par Allo Parents Bébé)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

INTER SERVICE PARENTS (ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS IDF)

Mise en place en 1971, c'est la plus ancienne ligne de téléphonie sociale de France, animée par 15 écoutants permanents et à temps partiel (psychologues, conseillers scolaires, juristes). Elle reçoit des financements de la plupart des caisses d'allocations familiales et des conseils généraux de la région parisienne. **Inter Service Parents joue un rôle de prévention et de guidance des familles.** Sa mission est d'écouter, informer et orienter les parents et les familles mais aussi de répondre aux professionnels.



10h-13h / 14h-17h



Du lundi au vendredi
Sauf jours fériés



Prix d'un appel normal
depuis un fixe ou un mobile
vers un numéro fixe



**Ce dispositif est destiné
aux parents résidant
en Ile-de-France**



Appel confidentiel
et anonyme

QUELQUES CHIFFRES

2014

- **9 685 sollicitations, 6 763 entretiens menés.**
- 6 112 adresses de structures de proximité recensées en IDF.
- 2/3 des appels concernaient un enfant, 73% des enfants concernés avaient moins de 10 ans.

(source : chiffres fournis par Inter Service Parents)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

NET-ÉCOUTE (E-ENFANCE)

Net-Ecoute 0800 200 000 est le service national d'aide et d'information pour les jeunes et leurs parents sur les problèmes liés à internet, les téléphones portables et les jeux vidéo. En cas de cyber-harcèlement, au-delà de l'écoute et du conseil, Net-Ecoute 0 800 200 000 peut aider au retrait d'images ou de propos blessants, voire de comptes le cas échéant.

Le dispositif Net-Ecoute 0800 200 000 peut également être contacté par e-mail, par Skype (net-ecoute) ou par Chat.



n° Vert 0800 200 000



9h-19h



Du lundi au vendredi
Sauf jours fériés



Appel gratuit depuis un fixe
Prix d'un appel normal
depuis un mobile



Joignable partout en
France et depuis les DOM



Appel confidentiel
et anonyme

QUELQUES CHIFFRES

2014

- **4 500 contacts qualifiés** (appels ou mails), dont 40% concernaient des enfants de niveau collège, 25% de niveau lycée et 15% de niveau primaire.
- Plus de **30 % de tous les cas rapportés concernent le cyber-harcèlement** et 20 % les problématiques liées à la sexualité des jeunes en ligne (pratiques de sexting, cas de chantage à la webcam, questions sur le visionnage et l'impact de la pornographie, etc.).

(source : chiffres fournis par Net-Ecoute)

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

JEUNES VIOLENCES ECOUTE (REGION IDF / EPE-IDF)

Mise en place en 2000, la ligne Jeunes Violences Ecoute est **destinée aux jeunes, parents et professionnels confrontés aux situations de violences**. JVE comprend 20 écoutants-rédacteurs, 13 psychologues et 7 juristes disponibles pour écouter, informer et orienter sur les problématiques de violences physiques, sexuelles, morales, sur Internet ou contre-soi-même (mutilations, fugues, drogue...).

Le dispositif Jeunes Violences Ecoute permet également aux jeunes de recevoir des réponses par écrit via la boîte à questions (une messagerie anonyme et personnalisée), le forum ou par Skype (jeunesviolenceecoute).



10h-22h



Tous les jours
Sauf jours fériés



Appel gratuit
depuis un fixe ou un mobile



Joignable partout en
France et depuis les DOM



Appel anonyme
et confidentiel

QUELQUES CHIFFRES

2013-2014

- **4 450 appels traités.**
Ce sont surtout les adultes qui appellent (78,2%). Les jeunes préférant l'usage d'Internet.
- **40,8% des appels proviennent de victimes de violences.**
30,5% proviennent de proches.
5% d'appels des jeunes sont ceux des auteurs de violences (certains sont également des victimes).
- **37% des appels concernent des violences physiques**, 19,7% des violences verbales, 14,2% du harcèlement, 16,9% des viols ou agressions sexuelles.
- Un tiers des agresseurs est un membre de la famille. Seuls 10,7% sont inconnus de la victime.
- 33,6% des appels concernent des faits qui remontent à plus d'un an.
Dans 73% des cas les faits sont répétitifs.
- **Plus de 9 appels à entretien sur 10 donnent lieu à une orientation** (chiffres des appelants mineurs : 19,2% des cas vers des consultations psychologiques, 16,6% vers un service de police, 16,6% vers un service juridique...).

(source : chiffres fournis par Jeunes Violences Ecoute)

ENFANCE ET PARTAGE (LIGNE D'ENFANCE ET PARTAGE CONCERNANT L'ENFANCE EN DANGER)

Depuis 25 ans, les écoutants d'Enfance et Partage écoutent, conseillent, soutiennent et accompagnent psychologiquement et juridiquement les enfants victimes et leur famille via leur numéro vert.



10h-18h



Du lundi au vendredi
Sauf jours fériés



Appel gratuit depuis un fixe
Prix d'un appel normal
depuis un mobile



Joignable partout en
France et depuis les DOM



Appel confidentiel
et anonyme*

QUELQUES CHIFFRES

1988-2012

- **Dans 90 % des cas, les appels dénoncent des violences au sein de la famille.**
Près de 30 % signalent des négligences ou privations, plus de 25 % signalent des maltraitances physiques, et plus de 20 % des maltraitances psychologiques.
- 1 000 situations d'enfants victimes de maltraitance traitées chaque année par l'association.

2014

- 2 300 appels traités.

(source : chiffres fournis par Enfance et Partage)

Note

Le référencement des 9 numéros d'aide sur le portail n'est pas exhaustif, d'autres numéros existent en France. Un fichier est mis à disposition sur le portail avec d'autres numéros existants, pour des thématiques souvent très précises (inceste, mariages forcés...).

5. TEMOIGNAGES & EXEMPLES DE CAS TRAITES, comment un coup de fil les a aidés.

119 – ALLO ENFANCE EN DANGER (ENFANCE EN DANGER)

CAS DE NEGLIGENCES



Le 119 a récemment reçu l'appel de l'amie d'une famille de 2 enfants de 6 et 9 ans, dont les parents sont séparés et qui vivent avec leur mère.

Les enfants ont confié être souvent punis par leur beau-père. **QUAND ILS NE MANGENT PAS ASSEZ VITE, PAR EXEMPLE, ILS SONT ENVOYES MANGER DANS LA SALLE DE BAIN OU AUX TOILETTES.** Il y a également des carences de soins et d'hygiène : toilette corporelle insuffisante, entraînant des infections (mycoses, inflammations urinaires) non soignées, absence de traitement pour l'asthme d'un enfant, équilibre alimentaire non respecté...

En appelant le 119, l'amie a été écoutée et conseillée sur les difficultés évoquées pour ces enfants. Pour différentes raisons, elle a préféré ne pas communiquer au 119 les éléments permettant d'alerter les services du département (CRIP, Cellule de Recueil d'Information Préoccupante). Le 119 l'a néanmoins informée des autres démarches envisageables. En l'occurrence, de la possibilité pour le père de saisir le juge aux affaires familiales afin de lui faire part des manquements constatés. Le juge des enfants doit être également saisi compte tenu des négligences observées. Le père, lui, peut être orienté vers une assistance sociale.

L'amie a finalement rappelé le 119 et a accepté de donner les éléments d'identification permettant une évaluation de la situation.



Ce cas nous a été transmis par le 119 –Allô Enfance en Danger.

CAS DE VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET PHYSIQUES SUR MINEURE



Le 119 est sollicité en urgence par une jeune adolescente de 15 ans qui a fugué et qui est actuellement hébergée par une copine.

La jeune fille rencontre des problèmes avec ses parents depuis plusieurs années et demande à être placée dans un foyer. Ses parents sont décrits très pratiquants, et c'est dans ce contexte qu'ils posent un certain nombre de règles et d'interdits à leurs enfants. L'adolescente les refuse, d'autant que certaines de ces exigences peuvent la mettre en difficulté, voire en danger. **CHAQUE JOUR, PAR EXEMPLE, ELLE SE VOIT REPETER QU'ELLE NE SERA PLUS SCOLARISEE DES QU'ELLE AURA 16 ANS, QU'ELLE DEVRA PORTER LA TENUE REGLEMENTAIRE ET SE MARIER AVEC L'HOMME CHOISI PAR SA FAMILLE**, comme cela s'est passé pour sa sœur aînée.

La jeune fille n'adhère pas à cette croyance et tend à s'opposer à ses parents. Il arrive également que son père la frappe, avec la complicité de la mère. Suite à une violente dispute, l'adolescente est allée au commissariat pour être éloignée de sa famille. La police l'a orientée vers la Brigade des Mineurs, où elle a été entendue, ainsi que ses parents. Aucune suite n'ayant été donnée, elle est revenue au domicile familial et les menaces et pressions psychologiques se sont intensifiées, amenant la jeune fille à fuguer chez une camarade d'école. Elle dit craindre ses parents si elle les revoit : « ils vont me tuer ou je ne pourrais plus sortir ».

La mère de la camarade prévient alors le commissariat pour l'informer de la présence de la jeune fille chez elle, et appelle également le 119 qui envoie une Information Préoccupante au CRIP. Dix jours après l'appel, le parquet ordonne un placement provisoire pour la jeune fille.



Ce cas nous a été transmis par le 119 –Allô Enfance en Danger.

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

STOP-HARCELEMENT (HARCELEMENT SCOLAIRE)

CAS DE HARCELEMENT SCOLAIRE (TEMOIGNAGE)



(...) Pour avoir vécu [une situation de harcèlement] en 2010-2011, je trouve que des progrès énormes ont été faits. Mais, en effet, quand on ne se sent pas pris en compte, c'est difficile d'avoir le sentiment d'un fort écart entre les actions gouvernementales et les réalités terrain de certaines écoles.

J'ai beaucoup de gratitude pour les équipes qui agissent pour former les équipes éducatives, pour accompagner les parents etc. **NOUS AVONS PROBABLEMENT FAIT PARTIE DES PREMIERS BENEFICIAIRES DU NUMERO VERT STOP-HARCELEMENT, ET LA FEMME TRES PROFESSIONNELLE QUI A ACCUEILLI NOTRE PAROLE ET NOUS A ORIENTES A ETE UNE AIDE TRES PRECIEUSE.** Une écoute professionnelle que l'école ne pouvait pas apporter mais qui nous a aidés à nous faire entendre de cette dernière.

Le directeur de l'école nous a appelés 2 ans plus tard pour nous dire que des actions de prévention avaient été mises en place et que notre histoire avait fait progresser l'établissement. Nous n'étions plus dans cette école ni dans le quartier. Son appel était simplement pour nous dire que cela n'avait pas été vain. Les choses avancent même si elles n'avancent pas partout au même rythme malheureusement.



CAS DE HARCELEMENT SCOLAIRE (TEMOIGNAGE)



Ma fille qui est au collège subit du harcèlement et s'est scarifié le bras. Depuis que j'ai appelé le numéro Stop-Harcèlement, ma fille a été entendue et les choses bougent petit à petit, mais elle s'est qu'elle n'est pas seule à faire face à cela.



Ces témoignages sont ceux de Claire et de Séverine. Ils sont tirés des commentaires présents sur les publications du 5 août et 28 mai 2015 de la page Facebook [Agir contre le Harcèlement](#).

116000 ENFANTS DISPARUS (DISPARITION D'ENFANTS)

CAS DE FUGUE



JUDITH, UNE JEUNE FILLE DE 15 ANS FUGUE POUR LA TROISIEME FOIS.

Elle est partie vivre avec un garçon mineur qui est connu pour des actes de délinquance et les gendarmes sont agacés d'aller la chercher à chaque fugue au domicile du père du garçon. Les parents appellent le 116000 en novembre, après la troisième fugue, ils sont désespérés. Bien que séparés, ils font alliance pour renouer contact avec leur fille et la persuader de retourner vivre chez sa maman. La psychologue commence alors une série de rencontres téléphoniques auxquelles participent les deux parents pour travailler au retour de la jeune fille. Il s'agira de faire en sorte que celui-ci ne soit pas imposé mais que, de contact en contact, les liens soient renoués par Judith elle-même.

Ensemble les parents prennent contact avec la maman du garçon qui pensait que Judith avait été « mise à la porte ». Un courrier est envoyé au père du garçon pour lui rappeler qu'il n'a pas le droit d'héberger Judith contre la volonté de ses parents. Ceux-ci prennent le soin d'en avertir la jeune fille. Suivant les conseils de la chargée de dossier, petit à petit, les parents de Judith reprennent contact avec elle. Chaque rencontre est préparée à l'avance et les termes en sont négociés. Cela se fait d'abord à l'occasion de rendez-vous médicaux. Judith dort chez son père, accompagnée du jeune homme. Puis elle revient seule et enfin, début mars, retourne vivre chez sa mère, reprend sa scolarité avec la complicité bienveillante du collègue.

Le cycle des fugues a été interrompu, la jeune fille continue à voir son ami un week-end sur deux chez la mère de ce dernier.



Ce cas de fugue est décrit dans le rapport d'activités 2014 du 116 000 Enfants Disparus. Un cas d'enlèvement parental est également mis à disposition dans ce document.

LE REFUGE

(HOMOPHOBIE / TRANSPHOBIE)

CAS DE REJET HOMOPHOBE DANS LA FAMILLE



« SI LA VIE ETAIT UN OBJET, ELLE SERAIT UNE ORDURE. CREVE MON ENFANT, CREVE CAR JE NE VEUX PAS DE PEDE DANS MA VIE ! ». Voilà ce que ma mère m'a dit, à moi, son fils.

Je ne savais plus quoi faire, quoi dire ou quoi penser. A force de me répéter que je n'étais « pas normal », j'y ai cru. J'étais perdu et sans possibilité de m'imaginer un avenir meilleur. A bout de force, une nuit, j'ai appelé le Refuge. Véronique m'a écouté, elle m'a rassuré. Elle a su me mettre en confiance et ne m'a pas jugé parce que je suis amoureux d'un autre garçon. Après mon premier coup de téléphone de détresse, j'ai continué à discuter avec un écoutant par SMS. Il a su me déculpabiliser et me conseiller sur ce qui était important pour moi : être heureux. Petit à petit, il m'a aidé à m'accepter tel que je suis, prendre du recul sur ce que disaient mes parents même si ça me faisait extrêmement mal.

Et puis, un matin, la ligne d'urgence m'a rappelé directement pour me proposer d'intégrer un Refuge car la situation n'était plus vivable avec mes parents. Ça a été la libération. Depuis, j'ai terminé mes études, je suis parti du Refuge mais je continue d'envoyer un SMS ou d'appeler de temps en temps pour donner de mes nouvelles, ou demander un conseil.



Ce témoignage est en partie issu du livre de Jean-Marie Perrier, Casse-toi !, issu d'une immersion au Refuge. Le jeune homme était un adolescent de 17 ans ½ lorsqu'il a fait appel à l'association pour la première fois. Quand il a eu 18 ans, il a pu demander à être hébergé dans un Refuge.

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

ALLO PARENTS BEBE (SOUTIEN AUX JEUNES PARENTS)

CAS D'UNE MAMAN QUI RENCONTRE DES DIFFICULTES A FAIRE DORMIR SON BEBE (TEMOIGNAGE)



Ce matin, j'ai eu une excellente surprise en appelant Allo Parents Bébé. Ayant des problèmes pour faire dormir ma fille de 4 mois et demi dans son lit, j'étais très perturbée par les solutions immédiates que j'entendais sans cesse (amis, pédiatre...) comme "il faut la laisser pleurer".

La personne que j'ai eue en ligne a pris le temps (30 minutes) de me laisser expliquer les détails de ma situation et de poser des questions. Elle m'a finalement donné un avis non culpabilisant.

Parler sans complexe m'a aidée à trouver des pistes de réflexion pour, effectivement, parvenir à laisser dormir ma fille dans son lit sans angoisse. Je suis très reconnaissante d'avoir pu parler à quelqu'un qui a su vraiment m'écouter, sans jugement et qui ne se débarrasse pas de la question avec des solutions toutes faites, qui la plupart du temps, ne se préoccupent pas de l'individualité des situations. Merci vraiment.



CAS D'UNE MAMAN QUI APPELLE REGULIEREMENT LA LIGNE POUR DIVERS CONSEILS (TEMOIGNAGE)



(...) Chaque fois que j'ai ressenti le besoin d'appeler, depuis la naissance de mon premier enfant, qui a maintenant 4 ans, et dont le petit frère a maintenant 16 mois, je n'ai pas hésité !
Déjà, je n'ai pas eu peur de déranger, comme c'est parfois le cas quand on appelle un proche. Ensuite, je n'ai pas eu peur d'être jugée ou incomprise. Enfin, j'étais déjà certaine d'avoir, au bout du compte, des conseils de professionnels, objectifs, et en rapport avec les besoins de mes enfants ! (...)



Ces témoignages sont ceux de Véronique et Virginie. Ils ont été publiés sur le site d'Allo Parents Bébé. D'autres témoignages, plus courts, sont disponibles [ici](#).

NET-ÉCOUTE (DANGERS SUR INTERNET)

CAS D'UN VIOL SUITE A UNE MAUVAISE RENCONTRE SUR INTERNET



Nous avons soutenu pendant plusieurs mois une jeune fille qui avait accepté de rencontrer un « ami » Facebook avec lequel elle correspondait en toute confiance depuis plusieurs mois. Le jour de la rencontre, la jeune fille a été violée et si profondément choquée qu'elle n'en a parlé à personne.

Elle nous a contactés sur les conseils d'une amie, par mail, car elle n'osait pas parler. Nous l'avons conseillée et soutenue, en collaboration avec l'un de nos contacts à la Brigade des Mineurs de Paris. Le coupable a été emprisonné et durant toute l'enquête, nous avons soutenu psychologiquement la jeune fille qui voulait tout stopper. Dès qu'elle craquait elle nous contactait par SMS sur la ligne personnelle de l'écoutante. Ces contacts ont duré jusqu'au procès. Enfin soulagée, elle nous a gentiment avertis lorsqu'elle est a obtenu son bac avec mention.



Ce cas nous a été transmis par l'association e-enfance.

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

JEUNES VIOLENCES ECOUTE (VIOLENCES)

CAS D'UN ADOLESCENT VIOLE ET RACKETTE DANS SON ECOLE



Un adolescent de 15 ans appelle la ligne en cachette. Il ne souhaite pas que ses parents découvrent son appel. Il dit se faire violer par un autre jeune et racketter par la bande de ce dernier au sein de l'institut spécialisé où il est pris en charge.

Cela dure depuis 2 ans. Il le vit mal et refuse à chaque fois mais le jeune le contraint et le frappe pour le violer et le voler. Il dit en avoir parlé au psychiatre de l'établissement mais que ce dernier lui dit que ça va passer. Il est par ailleurs suivi par un psychologue à l'extérieur de l'institut spécialisé et ce dernier vient de faire un signalement après avoir prévenu les parents et l'institut spécialisé. Malheureusement, ses parents n'ont pas pris la mesure de la gravité de ces actes. Il doit changer d'établissement dans deux mois et ils lui demandent de patienter. L'adolescent est triste, désemparé et a peur de retourner dans l'institution.

Par ailleurs, il nous a également fait part des violences physiques que son père lui infligerait quand il « commet une erreur ». Aussi, l'adolescent se demandait si ce vécu de violence et de désagrément était normal.

Nous lui avons dit que personne n'avait le droit de le traiter ainsi et que des professionnels allaient le protéger.

Après l'avoir écouté, selon notre protocole, nous lui avons dit d'appeler au plus vite le 119 numéro national de l'Enfance en Danger. 5 jours plus tard, le jeune nous a appelés pour nous remercier et nous dire qu'il n'était plus en danger. Les services de l'enfance en danger l'avaient pris en charge.



Ce cas nous a été transmis par Jeunes Violences Ecoute.

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

6. INTERVIEW DU GIPED

Directrice générale du GIPED (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger), qui gère le dispositif 119 – Allô Enfance en Danger, Marie-Paule Martin-Blachais répond à quelques questions soulevées par l'existence et l'évolution des dispositifs téléphoniques pour l'enfance en danger.

1. **Le 119 – Allô Enfance en Danger est le premier dispositif téléphonique mis en place à destination des enfants. Quels étaient les enjeux de cette mise en place et pourquoi était-ce indispensable ?**

Marie-Paule Martin-Blachais - Le service a été mis en place en janvier 1990 après que sa création ait été votée à l'unanimité par les parlementaires le 10 juillet 1989.

Avant cette loi, la thématique « enfance maltraitée » était tabou, mal connue.

Cette loi a permis de faire avancer les choses et ce service d'accueil téléphonique a été créé afin de permettre aux victimes mais également à toutes les personnes préoccupées par une situation d'enfant en difficulté d'appeler en toute confidentialité. L'objectif principal était de faciliter la parole via ce média qu'est le téléphone et ainsi permettre le dépistage des situations d'enfants maltraités et de les aider.

2. **Comment expliquez-vous que le nombre d'appels au 119 – Allô Enfance en Danger ait triplé entre 1990 et 2014 ?**

Le service célèbre en 2015 ses 25 ans d'existence, phénomène rare dans la téléphonie sociale. Il a aujourd'hui une vraie légitimité et son expérience est confirmée.

Si les appels ont triplé en 1/4 de siècle, c'est sans doute pour plusieurs raisons : le contexte sociétal avant tout. La problématique de l'enfance en danger a été mise en lumière à travers plusieurs campagnes nationales. Ce fut notamment le cas en 1997, année où l'enfance maltraitée a été déclarée « grande cause nationale », et dont l'une des conséquences a été l'attribution de notre numéro court et facile à retenir : le 119.

La législation a également permis de consolider le dispositif de protection de l'enfance et les missions de notre service. C'est le cas bien sûr de la loi du 5 mars 2007 qui a réformé ce champ et élargi nos missions en

prenant notamment en compte l'aspect préventif de la protection de l'enfance.

Il y a également des raisons internes au service : développement de la politique de communication qui se reflète notamment ces dernières années par la signature de conventions avec les ministères concernés par la problématique. C'est le cas par exemple du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec qui le service a conventionné afin de permettre une diffusion annuelle de l'affiche du 119 dans tous les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM.

Le service communique ainsi mieux et de manière plus formelle auprès du grand public : mise en place dès 2000 de son site internet, réalisation de films pédagogiques...

Par ailleurs, le SNATED (Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger, autre nom du 119) a mis en place des outils d'amélioration de ces services : mise en place d'un pré-accueil en 1998, formations régulière de ses écoutants...

3. Cela peut-il s'expliquer par l'évolution des mentalités vis-à-vis de ce qui constitue ou non des formes de maltraitance ?

La loi du 5 mars 2007 a réformé la protection de l'enfance élargissant la problématique de la maltraitance à celle de l'enfance en danger ou en risque de l'être.

L'évolution législative, en 25 ans, a permis de responsabiliser les parents et de permettre une meilleure connaissance et prise en compte de l'enfant et ses besoins.

Finalement, c'est un « retour » vers le respect de ses droits et notamment de la convention internationale des droits de l'enfant. La place de l'enfant dans la famille, et plus largement dans la société, a clairement évolué.

4. Malgré les affiches disposées dans tous les lieux recevant des mineurs, les enfants sont aujourd'hui minoritaires à vous appeler (11%) alors que cette ligne leur est dédiée. Qu'est-ce qui les empêche généralement de vous joindre ?

Notre service est en effet destiné aux enfants mais bien évidemment à tous : appeler le 119 est un acte citoyen.

11 % des appels traités au 119 proviennent des enfants eux-mêmes. En valeur absolue, ce chiffre n'est pas du tout négligeable. Ainsi, en 2014 sur l'ensemble des appels traités, on comptabilise 34 581 appelants dont 3 776 mineurs concernés.

5. Qu'apporte un dispositif téléphonique, plus qu'un autre moyen, pour dénoncer les violences ?

Les caractéristiques du 119 en font un dispositif téléphonique « à part ». Le numéro est court, simple à retenir. Le 119 est joignable tous les jours de l'année, 24h sur 24 gratuitement même depuis un téléphone mobile.

Les appels sont confidentiels et les écoutants des professionnels de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...) soumis au secret professionnel.

Toutes ces particularités permettent une facilité d'accès à ce service public.

Le téléphone ici permet sans doute à l'appelant de se sentir « en sécurité » pour parler, et permet d'aborder des sujets complexes sans « face à face ».

L'appel à un tel dispositif, comme pour la téléphonie sociale en général, peut permettre à l'appelant d'obtenir, en toute confiance, des conseils et de murir sa réflexion avec un écoutant professionnel.

Cette relation de confiance peut être une première étape pour qu'un appelant puisse s'engager et accepter d'entamer une démarche.

6. De quelle manière le 119 – Allô Enfance en Danger permet-il d'aider les enfants ? A combien estimez-vous le nombre d'enfants qui ont pu être aidés depuis 25 ans ?

Le 119 permet aux enfants de briser le silence en toute confiance avec des facilités d'accès.

En 25 ans, 325 000 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante et donc d'une évaluation ayant permis d'assurer leur protection.

Des dizaines de milliers d'autres enfants ont fait l'objet d'un échange, d'une aide immédiate au téléphone... L'écoutant a donné une information, un conseil, proposé une orientation, un accompagnement...

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

7. LA FONDATION POUR L'ENFANCE



Reconnue d'utilité publique, créée en 1977 par Anne-Aymone Giscard d'Estaing, la **Fondation pour l'Enfance** œuvre pour faire progresser la protection de l'enfance.

Elle a 4 grandes missions :

- Le **soutien aux parents**, notamment en les sensibilisant à la bienveillance.
- Le **développement du parrainage de proximité**, qui consiste à soutenir un enfant dans un contexte familial fragile.
- Le **repérage et la prévention de la maltraitance**, en identifiant les comportements à risque et en appuyant les dispositifs accompagnants les parents dans la prise de la conscience de leur fragilité.
- La **prévention des risques liés aux nouvelles technologies et la prévention des risques extra-familiaux** (le harcèlement scolaire par exemple).

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

REALISATIONS IMPORTANTES

1979 Premier rapport sur l'enfance maltraitée.

Années 80 Participation à l'élaboration et la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

1989 Première campagne de sensibilisation sur l'enfance maltraitée.

1990 Mise en service du dispositif Allô Enfance Maltraitée. Aujourd'hui, c'est le GIPED qui gère la ligne, renommée depuis 119 – Allô Enfance en Danger.

2003 Création, en France, de la journée internationale des enfants disparus.

2004 Mise en place du numéro SOS Enfants Disparus. En 2009, les nom et numéro sont changés pour devenir le dispositif européen 116 000 Enfants Disparus. Aujourd'hui, c'est le CFPE-Enfants Disparus qui a pris le relais et s'occupe de traiter les appels.

2011-2013 Campagnes web et TV de prévention contre les violences éducatives ordinaires.



Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

8. LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Il fut un temps où un enfant était considéré comme un adulte, où un père pouvait faire interner son enfant si ce dernier lui avait créé de « graves sujets de mécontentement », où le jeune délinquant était considéré comme « une miniature d'un homme criminel », où la recherche de paternité était interdite et l'adoption des mineurs impossible.

Il fut un temps où l'enfant n'était visiblement pas vraiment considéré comme un enfant, où n'étaient pas reconnues les spécificités liées à son jeune âge.

De cette nécessité de rendre incontestable la condition particulière de l'enfance et de protéger les droits des plus jeunes, est née la Déclaration des Droits de l'Enfant (CIDE). Proclamée par l'ONU le 20 novembre 1989, la quasi-totalité des pays du monde l'ont signée et ratifiée.

AU TOTAL, 54 ARTICLES ENONCENT DES DROITS CIVILS, SOCIAUX, ECONOMIQUES, POLITIQUES ET CULTURELS PRENANT EN COMPTE LES SPECIFICITES DE L'ENFANCE.

En 2010, l'association Enfance et Partage réalisait la première étude nationale sur la notoriété de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et montrait que la CIDE était bien connue des enseignants (94%) mais moins des parents (60%). Ces derniers sont toutefois unanimes sur l'utilité d'informer les enfants de leurs droits (90% des parents).

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

MOINS DE 18 ANS:

TU AS DES DROITS!

VOICI LES 12 PRINCIPAUX

Être traité à **ÉGALITÉ** avec les autres enfants que tu sois fille ou garçon, quelles que soient ton origine, tes opinions, tes croyances ou celles de tes parents.

Connaître tes parents et vivre en **FAMILLE**. Cela n'est pas toujours possible, tu as alors droit à une solution adaptée à ta situation.

Avoir une **IDENTITÉ** reconnue est essentiel pour toi: un nom, un prénom, une nationalité.

Tu dois avoir accès aux **SOINS** pour ton **BIEN-ÊTRE** physique et mental, et être correctement nourri, logé et habillé.

Pour ton développement et ton épanouissement, tu as droit à la meilleure **ÉDUCATION** possible, aux loisirs et au repos.

Si tu es malade ou si tu as un **HANDICAP** physique ou mental, tu as droit à des conditions particulières qui te garantissent le **RESPECT** et l'autonomie.

La protection de ta **VIE PRIVÉE**, y compris sur les réseaux sociaux.

T'exprimer, **PARTICIPER** aux décisions qui te concernent et t'engager dans des actions.

Ce droit grandit avec ton âge.

Personne n'a le droit de t'y harceler ou de parler à ta place.

Tu peux en parler à une personne de confiance.

La **PROTECTION** contre toutes les formes de violences physiques, mentales, sexuelles et verbales.

Personne n'a le droit d'**EXPLOITER** un enfant et de le priver d'éducation ou de soins.

En temps de guerre, les enfants doivent être **PROTÉGÉS EN PRIORITÉ** et ne peuvent devenir soldats.

Qu'elle protège ou qu'elle punisse: tu as droit à une **JUSTICE ADAPTÉE** qui tient compte des **ENFANTS**.



Tes droits sont garantis par la **Convention des droits de l'enfant**, texte international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR DES DROITS
defenseurdesdroits.fr



En cas de problème
www.defenseurdesdroits.fr

9. LES PARTENAIRES

Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger



Le **Groupement d'Intérêt Public de l'Enfance en Danger (GIPED)** est composé du SNATED, Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (autre dénomination du **119 – Allô Enfance en Danger**) et de l'ONED, Observatoire National de l'Enfance en Danger.

Ce Groupement réunit 3 collèges en charge des politiques publiques de prévention et de protection de l'enfance : l'État, les Départements et des Associations nationales œuvrant dans ce champ.



Le **CFPE-Enfants Disparus** est l'association en charge de la coordination et du suivi des appels reçus au **116 000 Enfants Disparus**. Il travaille en collaboration avec le Ministère de l'intérieur dans le cadre d'une convention annuelle et est partenaire du dispositif Alerte Enlèvement.

Le **CFPE-Enfants Disparus** agit également dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation et de l'information du grand public. Il diffuse des avis de recherche sur son site et sa page Facebook.



L'**École des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (EPE-IDF)** est une association d'éducation populaire et d'économie solidaire, reconnue d'utilité publique.

L'**EPE-IDF** aide les membres du groupe familial à développer leurs capacités personnelles, leurs facultés d'analyse et leurs connaissances afin que chacun devienne acteur de sa propre vie en prenant en compte la dynamique des générations et le contexte culturel, économique et social dans lequel ces membres évoluent.

L'association est organisée autour de 4 expertises :

- le soutien à la parentalité ;
- les problématiques adolescentes ;
- la formation des professionnels ;
- la communication et le partage d'expertises.

L'**EPE-IDF** gère les lignes **Inter Service Parents**, **Jeunes Violences Ecoute** et **Stop-Harcèlement**.



L'association **e-Enfance**, fondée en 2005, a pour objet la protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables contre les risques liés à l'utilisation de tous les moyens de communication interactifs (Internet, téléphone mobile, ordinateur, tablette, console de jeux...). Des interventions de prévention sont menées quotidiennement auprès des jeunes dans leurs classes (60 000 élèves en 2014-2015). Les parents sont également sensibilisés lors de séances d'information, et les accompagnateurs et éducateurs par des formations. L'association mènent aussi des actions, conjointement avec les entreprises et les pouvoirs publics.

e-Enfance opère la ligne d'assistance **Net Ecoute** 0 800 200 000.



ENFANCE ET PARTAGE

L'association **Enfance et Partage**, reconnue d'utilité publique, lutte depuis plus de 37 ans en France et dans le monde pour prévenir, protéger et défendre les enfants contre toutes formes de maltraitements, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Les principales missions de l'association s'articulent autour :

- de la prévention et de l'information sur les maltraitements et les droits de l'enfant ;
- de l'écoute et conseil aux deux numéros verts, **Enfance et Partage** (spécifique aux maltraitements) et **Allo Parents Bébé** (conseil aux jeunes parents), et dans les comités ;
- de l'accompagnement juridique et psychologique des enfants victimes et de leur famille.



Depuis 2003, **le Refuge** est la seule association conventionnée par l'Etat et reconnue d'utilité publique pouvant prendre en charge les jeunes, jusque 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie familiale.

Le public, accueilli gratuitement, est souvent fragilisé, et trouve au **Refuge** un accompagnement pluridisciplinaire global comprenant selon les demandes : un hébergement d'urgence, un accompagnement social, du suivi psychologique, de l'aide alimentaire et matérielle, une aide juridique et un accompagnement à son projet de vie.

Le portail des numéros pour l'enfance a reçu le label du 25^{ème} anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant, délivré par le Défenseur des Droits.



10. Un enfant est en danger et je suis témoin, CE QUE DIT LA LOI

Informé qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être n'est pas seulement un devoir moral, c'est aussi une obligation légale. **Et ce, pour tout citoyen, y compris les médecins.**

Article 223-6 du code pénal

 Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. 

Article 434-1 du code pénal

 Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Sont exceptés des dispositions qui précèdent, sauf en ce qui concerne les crimes commis sur les mineurs de quinze ans : 1^o Les parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que les frères et sœurs et leurs conjoints, de l'auteur ou du complice du crime ; 2^o Le conjoint de l'auteur ou du complice du crime, ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui. Sont également exceptées des dispositions du premier alinéa les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13. 

Article 434-3 du code pénal

 Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13. 

11. INFOGRAPHIE DE LA CAMPAGNE

Disponible en taille réelle sur le portail des numéros pour l'enfance



12. SOURCES

PROTECTION DE L'ENFANCE

Chiffres clés de la protection de l'enfance.

<http://oned.gouv.fr/chiffres-cles-en-protection-lenfance>

ENFANCE EN DANGER / MALTRAITANCES

Bulletin annuel 2014 du SNATED, 2015.

http://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/activite/bulletin_du_snated-definitif.pdf

Dossier de presse du film pédagogique du 119 – Allô Enfance en Danger, 2015.

<http://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/documentation/dossierpresse119-280115.pdf>

Grand sondage Harris-L'Enfant Bleu sur la maltraitance en France, 2015.

<http://www.enfantbleu.org/actualites/grand-sondage-harris-lenfant-bleu-sur-la-maltraitance-en-france>

Guide Enfance en Danger, 2015.

<https://www.isere.fr/Documents/Social/enfance-famille/Guide%20technique%20enfance%20en%20danger%20f%C3%A9v%202015.pdf>

Plaquette institutionnelle d'Enfance et Partage, 2014.

http://www.enfance-et-partage.org/IMG/pdf/Plaquette_institutionnelle_Enfance_et_Partage.pdf?821/f12872bd15a472d80d0d0843ae88a573bcef4008

Enfants maltraités, les chiffres et leur base juridique, étude INSERM 2008.

<http://www.inserm.fr/espace-journalistes/enfants-maltraites.-les-chiffres-et-leur-base-juridique-en-france>

Rapport de l'audition publique sur le syndrome du bébé secoué, avec le soutien de la HAS, 2011.

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-09/syndrome_du_bebé_secoué_-_rapport_dorientation_de_la_commission_daudition.pdf

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

12 principaux droits de la CIDE expliqués aux enfants.

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_dep_20141101_panneau_droits_enfant.pdf

CIDE, texte original des Nations Unies.

<http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

DANGERS SUR INTERNET

Différentes études sur les usages des nouvelles technologies recensées par Internetsanscrainte.fr.

<http://www.internetsanscrainte.fr/s-informer/boite-outils-etudes>

EU Kids Online – Reports and findings.

<http://www.lse.ac.uk/media@lse/research/EUKidsOnline/EU%20Kids%20Online%20reports.aspx>

Risques et sécurité des enfants sur Internet : rapport pour la France, résultats de l'enquête EU Kids Online menée auprès des 9-16 ans et de leurs parents en France.

<http://eprints.lse.ac.uk/46443/1/FranceReportFrench.pdf>

The meaning of online problematic situations for children Results of qualitative cross-cultural investigation in nine European countries, 2014.

http://eprints.lse.ac.uk/56972/1/EU_Kids_Online_Report_Online_Problematic_Situations_for_Children_June2014.pdf

DISPARITION D'ENFANTS

Dossier de presse du CFPE – Enfants Disparus pour la journée internationale des enfants disparus, 2015.

http://www.116000enfantsdisparus.fr/fileadmin/users/116000/presentation-116000/Medias/Dossier_de_presse_Mai_2015.pdf

Rapport annuel 2014 du CFPE – Enfants Disparus.

HARCELEMENT

6 choses que vous devez savoir sur le harcèlement à l'école #NAH.

<http://www.gouvernement.fr/6-choses-que-vous-devez-savoir-sur-le-harcelement-a-l-ecole-nah>

Enquête Nationale de Victimation dans les collèges publics, 2013.

<http://www.education.gouv.fr/cid58122/l-enquete-nationale-de-victimation-dans-les-colleges-publics.html>

Les Français et le harcèlement à l'école, 2012.

http://www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/01/enquete_ipsos_les_francais_et_le_harcelement_a_l_ecole_janv12.pdf

Enquête Nationale de victimation dans les collèges publics, 2011.
http://media.education.gouv.fr/file/2011/49/0/DEPP-NI-2011-14-enquete-nationale-victimation-colleges-publics_197490.pdf

Enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, 2011.
http://multimedia.education.gouv.fr/2012_unicef_france_violences_scolaires/HTML/

HOMOPHOBIE/TRANSPHOBIE

Rapport annuel SOS-homophobie, 2015.
http://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/rapport_annuel_2015.pdf

Enquête sur la transphobie du comité IDAHO/République et Diversité, 2014.
http://mediatheque.lecrips.net/doc_num.php?explnum_id=49063

Enquête sur le vécu des jeunes populations trans en France, MAG/Homosexualité et Socialisme, 2009.
<http://www.transidentite.fr/fichiers/ressources/Enquete%20jeunes%20trans%20HES%20MAG%20avril%202009.pdf>

VIOLENCES

Données disponibles concernant la ligne Jeunes Violences Ecoute, 2015.
<http://data.iledefrance.fr/explore/?q=Jeunes+Violence+Ecoute>

VIOLENCES SEXUELLES

Campagne Stop au déni, 2014-2015.
<http://stopaudeni.com/>

Rapport d'enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte » de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.
http://www.memoiretraumatique.org/assets/files/doc_violences_sex/Rapport-enquete-AMTV_mars-2015_BD.pdf

Synthèse « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte » de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.
<https://dl.dropboxusercontent.com/u/3521673/Synthese-Rapport2015-AMTV-Web.pdf>

Sondage AIVI/IPSOS sur les Français face à l'inceste, 2009.
http://aivi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2168

13. SITES WEB DES ACTEURS DE L'OPERATION

PORTAIL DES NUMEROS POUR L'ENFANCE
<http://www.numeros-aide-enfance.fr/>

FONDATION POUR L'ENFANCE
<http://www.fondation-enfance.org/>

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ENFANCE EN DANGER (GIPED)
<http://www.giped.gouv.fr/>

**25 ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT /
DEFENSEUR DES DROITS**
<http://25anscde.defenseurdesdroits.fr/>

DISPOSITIFS TELEPHONIQUES

119 – ALLO ENFANCE EN DANGER (GIPED)
<http://www.allo119.gouv.fr/>

**STOP-HARCELEMENT (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE / ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ÎLE-DE-FRANCE)**
<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>

116 000 ENFANTS DISPARUS (CFPE – ENFANTS DISPARUS)
<http://www.116000enfantsdisparus.fr/>

LIGNE D'ECOUTE DU REFUGE (LE REFUGE)
<http://www.le-refuge.org/>

ALLO PARENTS BEBE (ENFANCE ET PARTAGE)
<http://www.alloparentsbebe.org/>

INTER SERVICE PARENTS (ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ÎLE-DE-FRANCE)
<http://www.epe-idf.com/accueil/plateforme-parents-jeunes-professionnels>

NET-ECOUTE 0 800 200 000 (E-ENFANCE)
<http://www.netecoute.fr/>

JEUNES VIOLENCES ECOUTE (REGION IDF - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'IDF)
<http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>

ENFANCE ET PARTAGE (ENFANCE ET PARTAGE, DISPOSITIF CONCERNANT LES MALTRAITANCES)
<http://www.enfance-et-partage.org/>

14. CONTACTS

FONDATION POUR L'ENFANCE

Vincent Dennery, directeur
01 43 90 63 11
vincent.dennery@fondation-enfance.org

GIPED (119 – ALLO ENFANCE EN DANGER)

Nora Darani, responsable communication
01 53 06 68 73
ndarani@allo119.gouv.fr

DEFENSEUR DES DROITS

Laetitia Got-Thépault, attachée de presse
01 53 29 22 79

DISPOSITIFS TELEPHONIQUES

119 – ALLO ENFANCE EN DANGER (GIPED)

Marie-Paule Martin-Blachais, directeur général
01 53 06 68 68
direction-generale@giped.gouv.fr

STOP-HARCELEMENT (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE / EPE-IDF)

- Ministère de l'Education nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Service presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr
<http://www.education.gouv.fr/presse>

- Ecole des Parents et des Educateurs IDF

Mirentxu Bacquerie, directrice générale
01 44 93 44 91
epe@epe-idf.com

116 000 ENFANTS DISPARUS

(CFPE-ENFANTS DISPARUS)
Anne Larcher, directrice générale
01 83 01 00 72
anne.larcher@cfpe-ets.fr

LIGNE D'ECOUTE DU REFUGE (LE REFUGE)

Karine Baudoin, attachée de presse
06 30 08 42 14
k.baudoin@le-refuge.org

ALLO PARENTS BEBE (ENFANCE ET PARTAGE)

Valérie-Maud Camus, communication
01 55 25 65 63
communication@enfance-et-partage.org

INTER SERVICE PARENTS (EPE-IDF)

Mirentxu Bacquerie, directrice générale
01 44 93 44 91
epe@epe-idf.com

NET ECOUTE 0 800 200 000 (E-ENFANCE)

info@e-enfance.org

**JEUNES VIOLENCES ECOUTE
(REGION IDF / EPE-IDF)****- Région IDF**

Julien Fory, chargé de mission communication
01 53 85 70 76
julien.fory@iledefrance.fr

- Ecole des Parents et des Educateurs IDF

Mirentxu Bacquerie, directrice générale
01 44 93 44 91
epe@epe-idf.com

**ENFANCE ET PARTAGE (LIGNE D'ENFANCE
ET PARTAGE SUR LES MALTRAITANCES)**

Valérie-Maud Camus, communication
01 55 25 65 63
communication@enfance-et-partage.org

Contact presse

Vincent Dennery, directeur

01 43 90 63 11

vincent.dennery@fondation-enfance.org